

Alençon, le 16 Novembre 2010

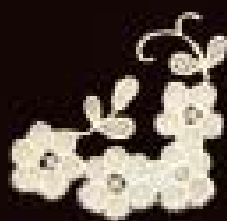


Dossier de presse

La Dentelle au Point
d'Alençon est classée
au Patrimoine mondial
de l'**UNESCO**



www.ville-alencon.fr





Le savoir-faire de la dentelle au Point d'Alençon est inscrit sur la Liste Représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

L'élaboration de la candidature d'Alençon au Patrimoine mondial de l'UNESCO est l'aboutissement d'un long travail de concertation et d'échanges entre la Ville d'Alençon, les dentellières de l'Atelier National et les représentants de l'Etat.

Le Point d'Alençon est une technique rare de production de dentelle à l'aiguille, pratiquée à Alençon (Orne, Normandie).

Créé au XVIIIe ou en gestation depuis le XVIIe siècle, le Point d'Alençon est une technique de dentelle à l'aiguille qui permet de constituer des pièces de textile ajouré, destinées à l'ornementation civile ou religieuse.

Chaque pièce est constituée de l'assemblage invisible d'éléments de petite taille, dont l'exécution nécessite la succession de dix étapes incontournables. Un matériel dérisoire – un fil de lin et une aiguille – contraste avec la production de pièces prestigieuses et uniques.

L'originalité du Point d'Alençon repose sur la richesse du savoir-faire des dentellières et un temps d'exécution très long (7 heures par cm²).

Jusqu'au XIXe siècle, chacune des milliers de dentellières maîtrisait une parcelle de l'ensemble du savoir-faire. Malgré cette division du travail, la technique dentellière a été transmise sans discontinuité jusqu'aux détentrices actuelles. Ces héritières, aujourd'hui moins d'une dizaine, maîtrisent l'ensemble des différentes opérations nécessaires après un long apprentissage d'une dizaine d'années.

Les dentellières de l'Atelier national ne contribuent pas seulement à préserver un savoir-faire traditionnel unique au monde. Elles mettent également leur talent au service des créateurs d'aujourd'hui pour réaliser des œuvres d'art contemporain qui allient modernité et tradition.





LE POINT D'ALENCON & LE LABEL UNESCO

- > Spécificités du dossier d'Alençon
- > Rétrospective de la démarche alençonnaise
- > Les classements UNESCO
- > Le processus de sélection
- > Avantages et obligations du label

LA DENTELLE AU POINT D'ALENCON : UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE AU MONDE

- > Particularité du Point d'Alençon
- > La Dentelle d'Alençon en 10 étapes
- > Le rôle clé des dentellières
- > Les grandes dates de l'histoire du Point d'Alençon

ALENCON : LIEU DE TRANSMISSION ET DE CONSERVATION

- > L'Atelier National : lieu de création et de transmission d'héritage
- > Le Musée des Beaux-arts et de la Dentelle : une collection de pièces uniques au monde.

LE POINT D'ALENCON & LE LABEL UNESCO

> Spécificités du dossier d'Alençon

L'élaboration de la candidature du savoir-faire de la dentelle au Point d'Alençon au titre du patrimoine mondial de l'Unesco est l'aboutissement d'un long travail de concertation et d'échanges.

Dès 2008, la Ville d'Alençon et l'Atelier National constituent un dépôt de candidature pour inscrire le savoir-faire dentellier de la Ville d'Alençon au Patrimoine mondial. Dès lors, techniciens, experts, dentellières, représentants institutionnels travaillent pendant de longs mois à la rédaction technique du dossier de candidature, afin de répondre aux critères très stricts de l'Unesco et présenter un dossier à la hauteur des exigences de la labellisation.

Il existe au monde deux familles de dentelle à la main : la dentelle au fuseau et la dentelle à l'aiguille. La première qui est la plus répandue se développe dans des centres de production situés principalement en Europe, notamment dans plusieurs régions françaises – Auvergne, Normandie, Lorraine, Flandres, ... –. La seconde, rare, est la dentelle à l'aiguille, dont le Point perfectionné dans la région d'Alençon correspond à la quintessence de cette technique.

Le Point d'Alençon, savoir-faire unique au monde, n'est dévolu aujourd'hui que par une dizaine de spécialistes dont la plupart appartient à l'Atelier conservatoire national d'Alençon.

La sauvegarde sur le long terme de ce savoir-faire rare et prestigieux passe par une reconnaissance de dimension mondiale. C'est chose faite aujourd'hui.

L'inscription du Point d'Alençon au Patrimoine mondial repose sur la satisfaction d'un ensemble de critères exigés pour l'inscription sur la Liste représentative :

- Le savoir-faire de la dentelle au Point d'Alençon est reconnu par la population alençonnaise comme un symbole de son identité et a été transmis de génération en génération ;
- Son inscription sur la Liste Représentative pourrait contribuer à renforcer le respect pour des artisanats similaires, tout en favorisant le dialogue interculturel et la créativité humaine ;
- Un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde, y compris des activités de documentation, de recherche, de transmission et de promotion, témoigne de l'engagement de l'Etat, des dentellières de l'Atelier National et de la Ville d'Alençon, pour assurer la viabilité de leur savoir-faire ;
- La candidature reflète la participation large et active des membres de la communauté à son élaboration : ceux-ci ont fourni leur consentement libre, préalable et éclairé ;
- Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon est inscrit dans l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France, établi par la Mission d'ethnologie du Ministère de la culture.

> Rétrospective de la démarche alençonnaise

27 juin 2008 : Inauguration de l'exposition « *La dentelle d'Alençon ... un point c'est tout* ». Proposition de Joaquim Pueyo -Maire d'Alençon et Président de la Communauté urbaine- à l'Etat -représenté par Bernard Schotter, Administrateur du Mobilier National- de s'engager dans la constitution d'un dépôt de candidature commun en vue de l'inscription du savoir-faire dentellier alençonnais au patrimoine de l'Unesco.

22 janvier 2009 : Première rencontre du comité de pilotage en charge du suivi du dossier composé de Dominique Artois, Maire-adjoint de la Ville d'Alençon en charge de la culture, Bernard Schotter, Administrateur Général du Mobilier National ; Pierre Schmitt, Directeur du Crécet délégué par le Ministère de la culture ; Brigitte Lefèbre, responsable de l'Atelier National, Solange Perrot, Directrice des Affaires Culturelles de la Ville d'Alençon et Aude Pessey-Lux, conservateur du Musée des Beaux-arts et de la dentelle. Christian Hottin, chef de la mission Ethnologie en charge de l'instruction du dossier auprès du Ministère et son adjointe Sylvie Grenet accompagnent et conseillent ce comité de pilotage tout au long de ses travaux.

11 mai 2009 : Cosignature d'une lettre par les dentellières, témoignant de leur volonté de voir inscrire leur savoir-faire sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

22 juin 2009 : Délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, adoptant le principe de participation de la ville et de son musée à une candidature commune, s'appuyant sur divers engagements.

24 juillet 2009 : Courrier de sollicitation du Mobilier National de l'inscription de la technique du Point d'Alençon sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Unesco.

29 juillet 2009: Transmission du dossier d'inscription à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) - Mission Ethnologique, pour un premier examen.

23 septembre 2009 : Réception de la DAPA de ses recommandations d'amendements et des compléments à apporter au dossier : précisions sur les engagements ultérieurs en termes de sauvegarde et sur la représentativité de la Dentelle d'Alençon.

Janvier et juillet 2010: Transmission de compléments d'informations à la DAPA.

15 > 19 novembre 2010 : Délibérations finales du Comité intergouvernemental dans le cadre de la 5^e session ordinaire à Nairobi au Kenya. Proclamation des résultats.

> Les classements UNESCO

L'UNESCO : Cette abréviation anglaise représente en langue française l'**Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture**. Cette institution internationale voit le jour le 16 novembre 1945 juste après la fin de la Seconde guerre mondiale de manière à penser, avec la paix, la reconstruction du système éducatif. Elle regroupe aujourd'hui 200 États. Son siège est à Paris ; elle possède en plus 50 représentations dans le monde entier. Irina Bokova d'origine bulgare en est aujourd'hui la Directrice générale.

La mission de l'UNESCO est élargie à la promotion de la paix au travers le dialogue entre les peuples : elle favorise la reconnaissance, la protection et la diffusion des différences culturelles qui incluent le patrimoine.

> Le terme « **Patrimoine culturel** » consacre l'ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique reconnue qui appartient soit à une entité privée (personne, entreprise, association...) ou à une entité publique (commune, département, région, pays...) et qui est non seulement préservé, restauré, sauvegardé, mais aussi et surtout transmis et mis à disposition du plus grand nombre.

> Le terme « **patrimoine immatériel** » est une définition récente qui s'applique à toute production intellectuelle transmise non pas par un objet façonné par l'homme mais par le savoir-faire transmissible uniquement par une succession de gestes dictés et montrés en atelier. L'écrit n'entre donc pas directement dans la formation et la transmission de personne à personne.

Après s'être longuement attachée à la sauvegarde à l'échelon mondial des monuments et des sites, l'**UNESCO s'emploie depuis 2003 à la sauvegarde de cette mémoire vivante** des pratiques humaines récemment disparues par faits de guerre, ou qui sont susceptibles de se perdre à défaut de n'avoir pu être transmises.

A ce titre, la technique du Point d'Alençon répond à la définition même du patrimoine immatériel défini par l'UNESCO dont la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel protège, par consensus entre les 200 États membres, ce savoir-faire unique et infalsifiable.

Quelques chiffres

Aujourd'hui...

Les classements au Patrimoine matériel de l'UNESCO

- > 704 biens culturels répertoriés à travers le monde
- > 35 biens culturels répertoriés en France

Les classements au Patrimoine immatériel de l'UNESCO

- > 166 éléments mondiaux classés sur la Liste représentative
- > 5 éléments français classés sur la Liste représentative
- > 12 éléments mondiaux classés en sauvegarde urgente
- > 1 élément français classé en sauvegarde urgente

En 2010...

- > **47 projets de candidature mondiaux**
- > **3 projets de candidature français**

> Le processus de sélection

1. À l'image du patrimoine mondial, ont été créées dans chaque pays deux listes, une liste représentative et une liste de sauvegarde urgente.

2. **En France, une mission d'ethnologie a été mise en place dans ce cadre.** La France a donc en tant qu'Etat saisi le potentiel sur son territoire de ce type de patrimoine immatériel, et a créé une mission d'ethnologie dans le but d'identifier ces savoir-faire susceptibles d'être reconnus d'abord en France avant de l'être à l'échelon international.

3. **Depuis 2009, figure sur la liste de cette mission d'ethnologie le savoir-faire de la dentelle au Point d'Alençon.**

4. **Le dossier de candidature du savoir-faire de la dentelle au Point d'Alençon - en vue de l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2010- est dès lors rédigé conjointement par les dentellières de l'Atelier national, implanté à Alençon depuis 1976, le Mobilier National, la Ville et le Musée des Beaux-arts et de la Dentelle.**

5. La sélection des dossiers mondiaux s'opère au travers différentes sessions successives et dans un calendrier précis. **L'Unesco a retenu 54 dossiers qui ont été soumis par 32 Etats candidats sur les 113 états en compétition initialement.** Pour info, le Japon a soumis une soixantaine de dossiers et la Chine deux fois plus.

6. **La 5^e session du Comité intergouvernemental examine ces 54 dossiers à Nairobi, Kenya, du 15 au 19 novembre 2010.**

Les trois dossiers français retenus pour examen final sont :

- **Le compagnonnage, réseau de transmission des savoirs et des identités par le métier**
- **Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon**
- **Le repas gastronomique des Français.**

Le bureau des instances décisionnaires est constitué comme suit:

- **Président :** Dr Jacob Ole Miaron (Kenya)
- **Vice-présidents :** Chypre, Croatie, République de Corée et Oman
- **Rapporteur :** Mme Margarita Ruiz Brandi (Cuba)

> Avantages et obligations du label

L'UNESCO n'apporte aucun financement direct à la préservation ou à la valorisation du bien concerné.

Le classement sur les listes de l'UNESCO au patrimoine mondial génère cependant naturellement un intérêt du grand public, cette distinction étant un gage de qualité.

C'est donc un enjeu économique majeur pour une ville qui porte l'ambition d'être garante d'un patrimoine culturel unique au monde.

Avec la labellisation UNESCO, la Ville d'Alençon et ses partenaires doivent répondre aux exigences de l'UNESCO. : **S'engager à préserver et à transmettre aux générations futures toutes les composantes de l'identité de la dentelle au Point d'Alençon, un patrimoine culturel immatériel exceptionnel.**

Au niveau du suivi, les villes labellisées doivent faire en sorte que leur démarche ne s'arrête pas une fois obtenue l'inscription au patrimoine mondial. En plus de leur engagement en matière de protection et de sauvegarde, ils sont également tenus de mener des actions de sensibilisation auprès de l'opinion publique.

La Ville d'Alençon et le Mobilier National se sont engagés à prendre cinq mesures de sauvegarde en faveur du Point d'Alençon :

> Recruter des dentellières pour assurer le devenir du savoir-faire

A savoir, assurer le devenir d'une production de haute technicité au sein de l'Atelier National d'Alençon par le maintien et le renouvellement de l'effectif des dentellières dont l'affaiblissement ne peut être envisagé sans mettre en péril l'existence même du savoir-faire dentellier. Cela suppose la formation régulière de nouveaux apprentis pour garantir la transmission du savoir-faire.

> Acquérir régulièrement des œuvres d'artistes

Ces œuvres serviront de modèles à la production dentellière. Il s'agit de favoriser le plus souvent possible cette production de haute technicité à la création contemporaine afin de projeter au mieux le savoir-faire dentellier dans l'avenir et de perpétuer son attractivité sous des formes renouvelées.

> Etablir un plan de formation dans la perspective de créer un pôle de formation.

Cette démarche vise à élargir l'assise des détenteurs d'un savoir-faire dentellier en s'adressant à un public amateur ou issu de milieux professionnels voisins. Elle sera conduite en liaison étroite avec les dentellières de l'Atelier National. Le vivier ainsi créé sera de nature à susciter de nouvelles vocations, à développer la pratique amateur et les actions de sensibilisation, particulièrement en milieu scolaire. Ce futur pôle qui développera une palette de cycles de formation, de l'initiation au stage de spécialisation, aura une vocation locale, nationale et internationale. Il peut être le moteur de confrontations des pratiques techniques et artistiques susceptibles d'enrichir et de promouvoir les savoir-faire dentelliers.

> Inventorier et numériser les collections

Le patrimoine issu de la production dentellière est un élément essentiel de la connaissance des techniques et de l'enrichissement des savoir-faire. La constitution et l'inventaire de collections seront donc poursuivis et mis en ligne dans le cadre de la base régionale de données des musées de Basse-Normandie ainsi que sur une base nationale des Musées de France.

> Réaménager l'espace muséographique

Une démarche est engagée depuis 2009 par la Collectivité territoriale pour réaménager les espaces d'exposition dédiés afin d'offrir aux publics la possibilité d'appréhender la réalité des savoir-faire mis en œuvre. Ils seront associés à une politique d'animation permanente à destination notamment du public en âge scolaire et les outils éducatifs seront complétés. Une attention particulière sera portée aux personnes présentant certains handicaps sensoriels en développant des dispositifs de découverte et d'appréhension des savoir-faire adaptés.

La poursuite du travail de numérisation du patrimoine dentellier nourrira un espace de diffusion virtuel spécialisé, via Internet, destiné à vulgariser et diffuser la technique dentellière.

LA DENTELLE AU POINT D'ALENCON : UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE AU MONDE

> Particularité du Point d'Alençon

Le point d'Alençon est une dentelle faite à l'aiguille, en l'occurrence en fil de lin et plus récemment en coton d'Égypte. La technique qui est la sienne est attachée à un territoire très précis placé durant neuf années sous protection royale de Louis XIV et à une période allant de l'Ancien Régime à nos jours. Cette même technique est attachée à un cadre sociologique et économique exclusivement ancré sur le territoire alençonnais.

De la technique dentellière originelle française (XVIIe), les maîtresses dentellières alençonnaises ont développé de génération en génération une dentelle originale, reconnue et reconnaissable :

- Il s'agit précisément d'un **savoir-faire exceptionnel** puisque le secret de fabrication bien gardé l'en préserve de toute copie en dehors de son territoire ;
- Il s'agit précisément d'un **savoir-faire qui n'a pas essaimé de son propre chef** alors qu'aucune interdiction ne la contraignait ;
- Il s'agit exclusivement d'une **dentelle faite à l'aiguille ET à la main** qui n'a pu être en aucun cas reproduite, ni au fuseau ni mécaniquement, en raison de contraintes purement techniques à savoir :
 - > Une ornementation en très haut relief que seule la main peut réaliser ;
 - > L'infiniment petit dont résultent les points très serrés impossibles à réaliser autrement ;
 - > La tension du fil est tel que seule la main tout en souplesse peut s'en accommoder à l'inverse d'une machine dont l'automatisme est contraire à toute adaptation spontanée.
- Il s'agit d'une **technique qui n'a pas suivi les mêmes évolutions que les autres techniques de dentelles françaises** qui sont parties du même postulat technique (à l'aiguille et à la main), à la même période, mais qui toutes à un moment ou à un autre ont muté vers le fuseau et la machine.

Cette technique est tout sauf figée. Elle a su évoluer au travers d'un geste autre qui s'est adapté à la clientèle : au lieu de transformer le geste par une production mécanique, cette dentelle demeure faite à la main mais avec moins de passages de l'aiguille dans le point (économie de temps donc moindre coût qui reste néanmoins très élevé).

De ce fait, cette mutation engendre l'apparition d'une grande variété de points dès le XVIIIe qui génère un attrait plus grand pour cette production. Au fil du temps, cette dentelle au Point d'Alençon s'allège à l'inverse de toutes les autres dentelles contemporaines européennes.

En 1851, lors de la 1^{ère} exposition universelle, elle est sacrée *Reine des dentelles*.

En conséquence,

Il convient de souligner le rôle éminemment important de la dentellière qui sent son ouvrage et qui d'instinct et de pratique lui donne une qualité unique qui relève de l'immatérialité, de l'âme de son métier. Il ne peut donc y avoir deux dentelles au Point d'Alençon identiques puisque jamais le fil n'est simplement croisé, il court au gré des nœuds, des entortillements, des superpositions et de tout autre relief non reproductible ni dans un même ouvrage, ni d'un ouvrage à l'autre.

> La Dentelle d'Alençon en 10 étapes

Fait uniquement à la main avec une aiguille et un seul fil exclusivement de lin, le Point d'Alençon est un assemblage quasi invisible d'éléments de très petite taille dont la réalisation demande la succession de dix étapes :

- > **Le dessin artistique** : représentation à l'encre blanche de la dentelle achevée puis du dessin technique à l'encre rouge sur un calque adapté aux représentations techniques à mettre en œuvre ;
- > **Le piquage** : perforation régulière du parchemin en suivant le tracé du dessin technique ;
- > **La trace** : dessin du fil (armature de la dentelle) réalisé sur le parchemin piqué ;
- > **Les réseaux** : mailles régulières et transparentes réalisées en arrière-plan des points représentatifs des décors et de l'ornementation ;
- > **Les remplis** : points spécifiques au décor réalisés de mailles plus ou moins espacés pour créer des ombres ;
- > **Les modes** : ornements variés faites sur la base de dessins de fils : mosaïques, cristaux de neiges, Saint-Esprit, râteaux... ;
- > **Le brode** : points spécifiques au relief réalisés sur la trace ;
- > **Le levage** : la dentelle est détachée du parchemin à l'aide d'une lame de rasoir ;
- > **L'éboutage** : les brisures de fils sont minutieusement retirées à l'arrière de la dentelle détachée du parchemin avec l'aide d'une petite pince.
- > **L'affiquage** : repassage à froid des remplis avec une pince de homard.

> Le rôle clé des Dentellières

Chaque dentellière connaît toutes les étapes de réalisation de la dentelle et ce savoir ne peut être transmis que par l'apprentissage pratique. Pour maîtriser totalement la technique du Point d'Alençon, il faut entre sept et dix ans de formation. L'apprentissage, qui suppose un lien étroit entre la dentellière spécialisée et l'apprentie, repose exclusivement sur la transmission orale et l'enseignement pratique.

La mission des dentellières demeure fondamentale mais aussi difficile. Elle exige une grande qualité de patience, de virtuosité, de minutie et de délicatesse. Et pour mener à bien cette mission primordiale, les dentellières axent leur travail au quotidien dans trois directions : la conservation bien sûr, la diffusion mais aussi la création.

En premier lieu, elles reproduisent des motifs inspirés d'un répertoire de pièces des XVIII^e et XIX^e siècles telles que les cols, les mouchoirs de mariée, les pochettes, les manchettes, etc. Ce travail permet surtout d'effectuer des recherches sur des points oubliés ou d'établir dorénavant une codification des différentes opérations, toujours nombreuses et complexes, de la dentelle à l'aiguille.

L'Atelier Conservatoire National d'Alençon assure également des démonstrations de dentelle toujours à l'aiguille durant les Journées du Patrimoine sans oublier la confection de motifs vendus au sein du Musée des Beaux-arts et de la Dentelle d'Alençon.

Enfin, les dentellières n'hésitent pas à mettre l'excellence de leur savoir-faire au service de la modernité en transposant leur propre langage technique sur des œuvres d'artistes contemporains. Cette impulsion donnée par le Mobilier National permet au Point d'Alençon de s'ouvrir à la créativité contemporaine.

Et si la dentelle à l'aiguille relève sans aucun doute d'une technique ancestrale, sa double utilisation à la fois historique et créative permet de perpétuer mais surtout de renouveler une tradition exceptionnelle.

> Les grandes dates de l'histoire du Point d'Alençon

5 août 1665 Un privilège royal de 9 ans est accordé pour la création de manufactures dans une vingtaine de villes du royaume de France, dont notamment Alençon, pour imiter le point de Venise.

12 janv. 1677 Marthe Barbot, femme du sieur de La Perrière et une des rares fabricantes à avoir laissé son nom pour le XVII^e siècle, meurt.

- 1807** Réouverture de l'atelier, attesté dès le XVII^e siècle, tenu par les Dames de la Providence pour l'éducation des jeunes filles.
- 1845** L'atelier de la Providence ferme de nouveau à cause des tracasseries administratives liées au commerce de leurs ouvrages.
- 1851** La dentelle au Point d'Alençon est sacrée « reine des dentelles » par le rapporteur général de la première Exposition universelle qui se tient à Brighton.
- 1856** Alexandre Corbière, Maire d'Alençon, également créateur du premier musée de peinture de la ville l'année suivante, demande aux religieuses de la Providence de reprendre leur activité.
- 1902** La chambre de commerce d'Alençon, soucieuse de sauvegarder l'industrie dentellière alençonnaise, crée une école dentellière.
- 1931** Les religieuses de la Providence, qui n'avaient pu accepter la charge de diriger l'école initialement, accèdent enfin aux vœux de la Chambre de commerce d'Alençon.
- 1938** Déménagement de l'école dentellière de la rue Saint Blaise au local de la rue du Pont Neuf.
- 1952** Sœur Marie du Sacré Cœur et Madame Guimard obtiennent le titre de Meilleurs Ouvriers de France.
- 1965** Retrait de la Chambre de Commerce au profit d'une association (Association de l'école dentellière ou Association « le Point d'Alençon ») qui gèrera l'école dentellière jusqu'à sa fermeture.
- 1976** Création par l'Etat de l'Atelier National du point d'Alençon, sous la tutelle du Mobilier National.
- 1981** Les musées municipaux d'Alençon sont réunis sous le vocable commun de « Musée des Beaux-arts et de la Dentelle ».
- 2002** L'ancien local de l'école dentellière rue du Pont Neuf qui accueillait encore le musée du Point d'Alençon, ferme définitivement ses portes.
- 2010** L'Atelier National du Point d'Alençon représente une communauté d'ouvrières de 7 personnes hautement qualifiées auxquelles s'ajoutent des personnes en formation.
- 19 nov. 2010** Le savoir-faire de la dentelle au Point d'Alençon est inscrit sur la liste Représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

ALENCON : LIEU DE TRANSMISSION ET DE CONSERVATION

> L'Atelier National : lieu de création et de transmission d'héritage

En 1976, avec le concours des élus locaux, du Préfet et du Ministère de La Culture, est créé l'Atelier Conservatoire National d'Alençon, rattaché à l'Administration Générale du Mobilier National et des Manufactures Nationales.

Installé Cour Carrée de la Dentelle à Alençon, l'Atelier voit le jour pour préserver des procédés de dentelles traditionnelles alors sur le point de disparaître et pour sauvegarder un savoir-faire séculaire et inégalé.

Cet Atelier National se veut être l'héritier lointain des fabriques de Dentelle initié par Jean-Baptiste Colbert en 1665. Atelier qui a repris le flambeau de l'école dentellière de Sœur-Marie de la Providence. Cet établissement bien connu des Alençonnais avait lui-même été créé par la Chambre de Commerce en 1903 pour maintenir une activité déjà menacée.

Actuellement, la mission des dentellières qui travaillent à l'Atelier National est de sauver, de conserver et de transmettre le savoir-faire maintenant unique de la dentelle à l'aiguille. Et pour bien remplir ce rôle, chacune de ces dentellières s'est appropriée la totalité de ce savoir-faire en dix étapes qui se transmet uniquement par un apprentissage oral et gestuel.

> Le Musée des Beaux-arts et de la Dentelle : une collection de pièces uniques au monde.

En 1889, la dentelle fait son entrée au Musée avec le don généreux fait par Mme Gerasime Despierres de 27 échantillons du Point d'Alençon. Ce sont les premiers éléments d'une collection qui n'aura de cesse de s'agrandir.

Aujourd'hui, le musée des Beaux-arts et de la Dentelle conserve **la plus grande collection au monde de dentelle au Point d'Alençon, ce qui représente 220 pièces ou échantillons qui s'étalent entre le XVIII^e siècle et aujourd'hui.**

La totalité du département dentelle compte un peu plus de 1200 pièces de collection allant du XVI^e siècle à nos jours.

Le Point d'Alençon proprement dit équivaut donc à un peu plus de 15% de la collection des dentelles du musée de provenances nationales et européennes, et de techniques diverses (aiguille – fuseaux – mécanique – filet). Le contenu, la densité et la richesse des collections ont permis, depuis l'ouverture du musée, de proposer une vingtaine d'expositions consacrées à la dentelle en direction du grand public. Le musée des Beaux-arts et de la Dentelle est actuellement engagé dans une démarche d'inventaire et de numérisation de ses fonds de référence en matière de dentelle pour en valoriser l'étude technique, historique et stylistique. Un travail à la fois de protection et de conservation qui vient en soutien de celui des dentellières, concrétisant ainsi la parfaite complémentarité et la réelle proximité du musée alençonnais et de l'Atelier National.



Contacts Presse

Ville d'Alençon

Direction de la Communication
Florence Widmer
Place Foch
61 000 Alençon
T. 02.33.32.40.44
P. 06 69 42 73 70
Florence.widmer@ville-alencon.fr

Mobilier National

Direction de la Communication
Véronique Leprette
1, rue Berbier-du-Mets
75013 Paris
T. 01.44.08.53.46
veronique.leprete@culture.gouv.fr